



POLE COMPETITIONS

Procès-verbal n°19

(Mise en ligne le 17/03/2022)

Réunion du : Jeudi 17 Mars 2022

Responsable
Elue référente au Comité Directeur : Mme Céline SCIORTINO

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DU POLE COMPETITIONS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions du Pôle Compétitions ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

PERMANENCES

La Commission des Compétitions assure une permanence le lundi, mardi et jeudi de 14H à 17H.
Téléphone : 04.91.32.04.13 ou 04.91.32.04.09
Courriel : secretariat@provence.fff.fr

MODIFICATIONS DE PROGRAMMATIONS DE RENCONTRES

Le nombre croissant de demandes de modifications à la dernière minute, de lieux où d'horaires des rencontres de la semaine en cours et du Week-end, entraîne des dysfonctionnements importants aux seins des services des sports des communes de la Région et de la ville de Marseille, dans les clubs pour lesquels des modifications peuvent apparaître jusqu'au vendredi après-midi et ainsi perturber leur fonctionnement et enfin des services Compétitions et Terrains du District de Provence, nous amène à compter du mercredi 03 Novembre 2021, à ce que toutes les demandes de modifications hebdomadaires arrivées au District de Provence après le mercredi 16h00, **ne soient plus traitées**.

Cela devrait nous permettre d'avoir une situation quasi définitive de la programmation des rencontres du week-end dès le jeudi midi.

Pour information, et pour vous aider dans vos programmations de la semaine et du Week-end, nous vous rappelons que vous pouvez consulter sur le site du District de Provence, dans l'onglet Compétitions puis Occupations des Installations, le lundi soir à partir de 18h00, la totalité des rencontres prévues sur le territoire du District, par date, par lieux et par horaires.

Vous avez donc, du lundi soir 18h00 au mercredi 16h00 pour nous faire parvenir vos demandes de modifications pour la semaine en cours.

De même, le vendredi soir à partir de 18h00, vous pourrez consulter de la même manière sur le site du District, les occupations définitives du Week-end. Cet état étant le référentiel définitif de la programmation des rencontres du Week-end.

Il servira également de référentiel pour les Officiels.

Nous vous rappelons également que toutes vos demandes de modifications doivent être formulées par mail et non pas par téléphone, avec l'entête ou le N° d'affiliation officiel de votre club à l'adresse suivante : secretariat@provence.fff.fr

Cette nouvelle procédure a été validée en Comité Directeur du District de Provence et elle figure sur le Procès-Verbal de la Commission des Compétitions en date du 06 Octobre 2021.

INFORMATION

- **Application de l'article 14 bis des Règlements Sportifs après le 30 novembre 2021.**
Une amende de 20 euros sera infligée par licence manquante (joueurs, dirigeants)
- **Programmation des rencontres**
Conformément aux dispositions des articles 11-4 du Règlement des Championnats Séniors et 8-3 du Règlement des Championnats des Jeunes, le Comité de Direction approuve à l'unanimité, la programmation des rencontres en semaine si nécessaire par la Commission des Compétitions.



INFORMATION

REPORTS DES RENCONTRES DES 18,19 et 20 MARS 2022

Suite à la Décision du Comité de Direction de reporter les rencontres des 18, 19 et 20 Mars 2022,
Vous pouvez dès à présent visualiser sur votre Footclubs ou/et sur le site internet les dates de report de vos rencontres.
Hors Féminines Seniors à 11 et certains matches de Coupes U14 et U15 qui seront fixés ultérieurement et apparaissent sans date Pour le moment

Attention : aucune demande de modification après la date fixée ne sera acceptée.

COMMISSION DES COUPES

Responsable : M. Francis AICARDI

Modifications Calendriers des Coupes de Provence

Suite à la Décision du Comité de Direction de reporter les rencontres des 18, 19 et 20 Mars 2022,

Nous vous prions de noter que :

COUPE DE PROVENCE U14

- Le 1/16èmes de Finale se jouera le Dimanche 10 Avril 2022 au lieu du 20 mars 2022
- 1/8èmes de Finale
Le tirage au sort aura lieu le Jeudi 14 Avril 2022 à 15h au siège du District.
Les rencontres auront lieu le Dimanche 24 Avril 2022 sur le terrain du premier nommé.
- 1/4 de Finale
Le tirage au sort aura lieu le Jeudi 5 Mai 2022 à 15h au siège du District.
Les rencontres auront lieu le Dimanche 15 Mai 2022 sur le terrain du premier nommé.
- 1/2 Finales
Le tirage au sort aura lieu le Mardi 24 Mai 2022 à 15h au siège du District.
Les rencontres auront lieu le Dimanche 5 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.
- La **Finale** aura lieu le samedi 11 juin 2022 (lieu et heure à déterminer)



COUPE DE PROVENCE U15

- Le 1/16èmes de Finale se jouera le Dimanche 10 Avril 2022 au lieu du 20 mars 2022
- 1/8èmes de Finale
Le tirage au sort aura lieu le Jeudi 14 Avril 2022 à 15h au siège du District.
Les rencontres auront lieu le Dimanche 30 Avril 2022 sur le terrain du premier nommé.
- 1/4 de Finale
Le tirage au sort aura lieu le Jeudi 5 Mai 2022 à 15h au siège du District.
Les rencontres auront lieu le Mercredi 18 Mai 2022 sur le terrain du premier nommé.
- 1/2 Finales
Le tirage au sort aura lieu le Mardi 24 Mai 2022 à 15h au siège du District.
Les rencontres auront lieu le Dimanche 5 Juin 2022 sur le terrain du premier nommé.
- La **Finale** aura lieu le Dimanche 12 juin 2022 (lieu et heure à déterminer)

COMMISSION DES SENIORS

Responsable : M. Jean-Marc ARNAUD

Modification aux Calendriers

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 :

Poule E : FC CHATEAUNEUF LA MEDE n°1 Forfait Général

TRESORERIE

- Forfait général (article 6-2 des Règlements Sportifs) : 200 Euros
- Equipes qui se retirent après élaboration des calendriers (article 2-1 des Règlements Sportifs) : 120 Euros

CLUB	CATEGORIE	SE RETIRE	FORFAIT GENERAL	AMENDES
FC CHATEAUNEUF LA MEDE	D3		X	200 €

- **Amendes Licences Manquantes Joueurs**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23789195	12/03/2022	VETERANS 11	FC COTE BLEUE/ET. S. FOSSEENNE	ET. S. FOSSEENNE	20

- **Amendes Licences Manquantes Dirigeants**

Licence(s) manquante(s) après le 30 Novembre 2021 (article 14 bis-3 des Règlements Sportifs)

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	RENCONTRE	CLUB FAUTIF	AMENDES
23924877	04/03/2022	FOOT LOISIR	FC FUVEAU PROVENCE/FC LAMBESCAIN	FC FUVEAU PROVENCE	20
23924877	04/03/2022	FOOT LOISIR	FC FUVEAU PROVENCE/FC LAMBESCAIN	FC LAMBESCAIN	20
24069433	05/03/2022	VETERANS 11	FC ETOILE HUVEAUNE/ASC ETOILE HUVEAUNE	FC ETOILE HUVEAUNE	40
24069432	05/03/2022	VETERANS 11	CAM PHENIX/SA ST ANTOINE	CAM PHENIX	40
24069432	05/03/2022	VETERANS 11	CAM PHENIX/SA ST ANTOINE	SA ST ANTOINE	40
23789191	05/03/2022	VETERANS 11	AILES S. AIRBUS HELICOPTERS/SO SEPTEMES	AILES S. AIRBUS HELICOPTERS	20
23789414	05/03/2022	VETERANS 11	AS BOUC BEL AIR/SO SEPTEMES	AS BOUC BEL AIR	20
23789413	05/03/2022	VETERANS 11	US PELICAN/USM ENDOUME CATALANS	USM ENDOUME CATALANS	40
23789734	05/03/2022	VETERANS 11	AS NORD AIX/LANCON SIBOURG SP	LANCON SIBOURG SP	40
24069435	05/03/2022	VETERANS 11	JO ST GABRIEL/ET. S. LA CIOTAT	JO ST GABRIEL	40
24069435	05/03/2022	VETERANS 11	JO ST GABRIEL/ET. S. LA CIOTAT	ET. S. LA CIOTAT	20
23789730	05/03/2022	VETERANS 11	JS ISTREENNE/ MARIIGNANE GIGNAC FC	JS ISTREENNE	40
23790892	05/03/2022	VETERANS 8	CS MONTOLIVET BL/CA CROIX SAINTE	SA CROIX SAINTE	20
23790189	05/03/2022	VETERANS 11	AC PORT DE BOUC/FC ENSUES LA REDONNE	AC PORT DE BOUC	40
23789133	05/03/2022	VETERANS 11	FC ENSUES LA REDONNE/FC COTE BLEUE	FC COTE BLEUE	40
24440053	09/03/2022	CLAIRIMMO	US TRETTS/ES PORT ST LOUIS	ES PORT ST LOUIS	20
24084942	11/03/2022	FEM à 8 D1	US VENELLOISE/EF SILVACANE	US VENELLOISE	20
24069443	12/03/2022	VETERANS 11	SA ST ANTOINE/OM STAR CLUB	SA ST ANTOINE	20
23924012	12/03/2022	FUTSAL D2	AS PEYROLLAISE/USC ROCASSIERE	USC ROCASSIERE	20
23789195	12/03/2022	VETERANS 11	FC COTE BLEUE/ET. S. FOSSEENNE	FC COTE BLEUE	20
24338027	13/03/2022	U14 D2	ET. S. LA CIOTAT/MARIIGNANE GIGNAC FC	MARIIGNANE GIGNAC FC	20
23877880	13/03/2022	U15 D2	AS LA BOMBARDIERE/AEC LA CASTELLANE	AS LA BOMBARDIERE	40
23878293	13/03/2022	U15 D2	GARDANNE BIVER FC/JS ISTREENNE	IS ISTREENNE	20
23782148	13/03/2022	D3	SP.C. REPOS/US 1ER CANTON	US 1ER CANTON	20
23782145	13/03/2022	D3	BUREL FC/A. SIMBA NALA	BUREL FC	20
23781839	13/03/2022	D3	JS PENNES MIRABEAU/SC MONTREDON BON.	SC MONTREDON BON.	20

La Présidente : Mme Céline SCIORTINO

